

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction Enfance Famille  
0413311048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Soutien à l'association des cités du secours catholique (ACSC). Exercice 2017.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association a pour vocation principale depuis 1990 l'hébergement des plus démunis. Ses missions sont l'accueil et l'hébergement, le logement et l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion sociale. En 2014, l'ACSC a ouvert sa cité en région PACA sur les villes de Marseille, Aix-en-Provence et Avignon.

Un partenariat a été signé avec le PACT13 qui capte des logements privés, les loue à l'ACSC qui en assure la gestion locative. Le dispositif d'accompagnement de familles en situation de grande précarité est né d'un projet « Sorties de bidonvilles et accompagnement des familles Aix en Provence - Marseille ». Il a pour finalité de permettre à des familles originaires de Roumanie d'accéder au droit commun et au logement « autonome ».

Ce service agit en complémentarité avec d'autres actions institutionnelles ou associatives existantes depuis de longues années qui ont permis aux familles « Roms » de bénéficier d'une attention et d'une aide précieuse pour l'évolution de leurs conditions de vie.

Cette action permet l'accompagnement d'environ 25 familles roms, dans leur parcours d'insertion au sein de la société. Cette période doit permettre aux membres de la famille de préciser leur projet de vie et d'insertion, tout en accédant progressivement aux dispositifs de droit commun.

Pour son projet, l'association sollicite une participation financière d'un montant de 30 000 € auprès de la Direction Enfance-Famille.

Pour la poursuite des actions auprès des populations roms, je vous propose d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL